

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2016

**PRESENTS** : MINVIELLE Maurice, BARRERE Stéphanie, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LABORDE Jean-Louis, LACOSTE Danielle, PINTO Antonio, PUJO Delphine,

**EXCUSES** : BENAZETH Chantal, CLAVERIE Xavier, MILLET René, ROCHE Emmanuel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CASTERAN Josiane

1) **Approbation** CR CM 15 décembre 2015 approuvé à l'unanimité

### **2) Autorisation de dépenses d'investissement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif et afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le paiement des travaux effectués en début d'année, dans la limite des 25% des dépenses votées l'année précédente

soit 161 440 € X 25% = 40 360 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2016, à engager des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, travaux à la salle Polyvalente, à l'école, achats de matériel dans la limite de :

- Chapitre 21 8 275 €

- Chapitre 231 32 085 €

### **3) Contrat Accompagnement Emploi:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après contact avec Pôle Emploi, une opportunité se présente d'embaucher une personne, pour remplacer l'employé en (C.A) « Contrat d'Avenir » démissionnaire, en Contrat Accompagnement à l'Emploi (C.A.E) pour une durée de 1 an renouvelable pour 32 heures hebdomadaires.

Le choix se porte sur l'embauche d'une personne qui sera employée à Barzun, et Livron fait de même en embauchant une personne à Livron. Ces choix ont été faits en accord avec les élus de Livron.

Le matériel et engins (tracteur, faucheuse, épareuse, girobroyeur...) sera mis à disposition de chaque commune 1 semaine sur deux, le coût de l'entretien étant réparti entre les deux communes.

Chaque commune devra posséder un minimum de matériel et petits appareils ou outillage qui lui sera propre.

Un appel d'offre d'emploi a été lancé via Pôle Emploi qui a sélectionné plusieurs candidatures.

Nous avons ensuite fait appel aux services du CDG64 (centre de gestion- Maison des communes) dont le pôle RH nous a assistés pour les entretiens et le choix.

Le CAE est accessible pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

M. Barroumes Eric a été choisi pour commencer le 1<sup>er</sup> mars 2016 son contrat en CAE, de 1 an renouvelable.

Ce CAE est financé à 70% par l'Etat sur un plafond de 20h hebdomadaires.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vu les charges de travail sur la commune et les départs en retraite à anticiper.

**APPROUVE** la contractualisation de ce CAE dont le financement est prévu au budget.

### **4) Coupe de Bois :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe est prévue en forêt communale, parcelles 6A et 6C et qu'il y a lieu de préciser leur destination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à l'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes suivantes.

Série	Parcelle	Surface	Type de coupe	Destination proposée
U	6C	0.99 ha	Régénération	Délivrance
U	6A	0.38 ha	Amélioration	Délivrance

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de la coupe 2016, dans les parcelles 6A et 6C destinées à l'affouage.

**DECIDE** que l'exploitation de la coupe soit réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal, à savoir :

- Monsieur Bernard CAZABAN-CARRAZÉ
- Monsieur Jean-Louis LABORDE
- Monsieur Antonio PINTO

Soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138.12 du Code Forestier.

**DONNE** pouvoir à l'ONF de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

**FIXE** à 13.40 € hors frais le stère de bois.

#### **5) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

a) Réunion Académie: il est fait un compte rendu de cette réunion portant sur les éventuels regroupements d'écoles

b) SDCI : Un point est fait suite aux 5 amendements à la proposition du Préfet à savoir :

- MP Cabanne : demande que les 5 communes demandeuses aillent sur Nay
- JP Barrère : Fusion CCOG avec Morlàas
- Ch Petchot-Bacqué : ne souhaite s'agrandir qu'avec quelques communes (Assat, Narcastet...)
- Finzi Fusion de la CCOG en totalité avec Morlàas et Lembeye
- Cuyaubé : Fusion CCOG avec Morlàas et Lembeye

Le Préfet a proposé la fusion de bloc à bloc CCOG+Morlàas+Lembeye soit 73 communes, 110 délégués et 35.000 habitants. - Dossier à suivre

c) Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de barzunais concernant la pratique de la chasse

d) Hand : Paëlla géante le samedi 13 et visite de la fédération de hand pour l'éclairage le 18 février.

e) Travaux Salle Polyvalente : La commission de sécurité passe le 19 février. La porte d'entrée a été modifiée, les lampes de sécurité vont être changées.

f) Ad'ap : L'APGL viendra recenser les travaux à faire afin de préparer l'Agenda d'Accessibilité le 22 mars 2016

g) SDEPA : La réunion du SDEPA aura lieu samedi 13 à Salies. Les délégués titulaires et suppléants ne peuvent pas y aller.

h) Téléphonie mobile : un courrier va être préparé pour signaler les mauvaises réceptions des mobiles en divers points de la commune

i) Le logement au dessus de la mairie risque de se libérer dans les mois qui viennent.

j) TAP : les TAP ont été supprimées les 9 et 11 février (9/2 car travaux prévus salle polyvalente et le 11/2 (carnaval suivi d'un goûter). Par contre le 12/2 les TAP sont assurés.

Fin de la séance à 22h05



Le Maire  
Maurice MINVIELLE